



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 1020

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du 12 juin 2018, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 1020 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 630, tel qu'amendé.

L'objet de ce règlement est de reprendre les articles du règlement 630 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, tel qu'amendé, en y ajoutant un article relativement aux obligations suite à la fin de l'emploi de certains employés et un article concernant les activités de lobbyisme.

Ce règlement sera adopté lors de la séance du Conseil municipal qui se tiendra le 10 juillet 2018, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville, 330, montée de l'Église à Saint-Colomban.

Quiconque veut prendre connaissance de ce projet de règlement peut s'adresser à l'hôtel de ville, 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h du lundi au jeudi et le vendredi de 7 h 30 à 12 h.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de la Ville, sur le site internet de la Ville et en publiant dans le journal Infos Laurentides, édition du 20 juin 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce ____^e jour du mois de juin de l'an deux mille dix-huit.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca